

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2019

Conformément à l'exigence de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les salaires et allocations du maire et des conseillers selon le règlement 2018-430

Titre	Salaire	Allocation	Salaire annuel
Maire	666,66\$/mois	333,33\$/mois	12 000 \$
Conseillers(e) séance du conseil	83,33\$/mois	41,66\$/mois	1 500 \$
Conseillers(e) comités	66,66\$/présence	33,33\$/présence	Variable
Journée budget	133,32\$/journée	66,68\$/journée	200 \$/journée

Voici les montant versés par la MRC du Val-Saint-François, pour l'année 2019 et ce, pour la présence du maire, aux réunions, conseils d'administration et autres comités;

Titre	Salaire	Allocation	Salaire annuel
Maire	4 574,52\$	2 287,45\$	6 861.97\$

Le rapport est publié sur notre site internet : www.steannedelarochel.qc.ca